



	DÉCLARATION DES PERFORMANCES Conformément au Règlement produits de construction n°305/2011
	DdP N°16/0036

1. Code d'identification unique du produit type : DIAGER V PRO+, DIAGER V WINTER et DIAGER V TROPICAL

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :		
CODE F353000V F354000V F354000W F354000T	ARTICLE V Pro + V Pro + V WINTER V TROPICAL	CODE À BARRES 3336600186224 3336600186231 3336600186286 3336600186293

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :									
Utilisation prévue	Cheville chimique pour scellements de barres d'armatures rapportées à haute adhérence.								
Mesures	Ø8	Ø10	Ø12	Ø14	Ø16	Ø20	Ø25	Ø28	Ø32
lv [mm]	min	selon EN 1992-1-1 et RAPPORT TECHNIQUE TR023							
	max	400	500	600	700	800	1000	1000	1000
	Les profondeurs intermédiaires sont incluses.								
Type et résistance du support	Béton de poids normal, classe de résistance de C12/15 minimum à C50/60 maximum conformément à la norme EN 206-1.								
Condition du matériau de base	Béton fissuré et non fissuré.								
Matériau métallique de l'ancrage et condition d'exposition environnementale correspondante	Barres d'armature droites aux caractéristiques de la catégorie B ou C conformément à l'annexe C de la norme EN 1992-1-1 tableaux C1 et C2N. Classes d'exposition X0 à XA selon EN 206-1.								
Type de charge	Charge statique et quasi statique. La fatigue, les charges dynamiques et sismiques ainsi que la résistance au feu ne sont pas couvertes par les performances.								
Température de service	de -40 °C à +80 °C (température max. à court terme +80 °C et température max. continue à long terme +50 °C).								
Catégorie d'utilisation	Installation dans du béton sec et humide, mais pas dans des trous inondés. Béton non carbonaté avec une teneur admissible en chlorure de 0,20% (Cl 0,20) par rapport à la teneur en ciment selon EN 206-1. Installation au plafond autorisée. Forage avec marteau perforateur.								

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : DIAGER – Rue Henri Moissan – BP 90149 - 39802 POLIGNY cedex – France – www.diager.com
--

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : Non applicable
--



DRILLING,
FIXING,
& SCREW BITS

DIAGER[®]

www.diager.com

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 1

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Non applicable

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

ITB a délivré l'ATE-16/0036 sur la base de l'ETAG 001 partie 5 et du RAPPORT TECHNIQUE TR023.

ITB (n°1488) a effectué :

la détermination du produit type selon des essais de type (y compris l'échantillonnage), des calculs de type, des valeurs déterminées par des tableaux ou une documentation descriptive du produit ; l'inspection initiale de l'établissement de production et du contrôle de la production en usine ; la surveillance, l'évaluation et la vérification continue du contrôle de la production en usine, avec système d'attestation 1 et a délivré le certificat de conformité n°1488-CPR-0542/W.

9. Performances déclarées :

SPÉCIFICATION TECHNIQUE HARMONISÉE : ETAG 001 PARTIE 5 – RAPPORT TECHNIQUE TR023

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES CONFORMÉMENT À L'ATE-16/0036								
Paramètres d'installation	Ø8	Ø10	Ø12	Ø14	Ø16	Ø20	Ø25	Ø28	Ø32
Ø [mm]	8	10	12	14	16	20	25	28	32
d ₀ [mm]	12	14	16	18	20	25	30	35	40
a [mm]	40 mm ≥ 4 Ø								
C _{min} [mm]	30 + 0,06 l _v ≥ 2·Ø pour Ø < 25 mm 40 + 0,06 l _v ≥ 2·Ø pour Ø ≥ 25 mm (l'enrobage minimum indiqué par la norme EN 1992-1-1 doit cependant être respecté)								
Profondeur d'ancrage	Ø8	Ø10	Ø12	Ø14	Ø16	Ø20	Ø25	Ø28	Ø32
l _{b,min} [mm] en traction	max {0,3 · l _{b,rqd} ; 10 Ø; 100 mm}								
l _{b,min} [mm] en compression	max {0,6 · l _{b,rqd} ; 10 Ø; 100 mm}								
l _{0,min} [mm]	max {0,3 α ₆ l _{b,rqd} ; 15 Ø; 200 mm}								
l _{b,rqd} [mm]	selon EN 1992-1-1 point 8.4.3								
* Valeurs de la contrainte ultime d'adhérence f _{bd} selon EN 1992-1-1 [N/mm ²]	C12/15	C16/20	20/25	C25/30	C30/37	C35/45	C40/50	C45/55	C50/60
de Ø8 à Ø14	1,60	2,00	2,30	2,70	3,00	3,40	3,70	4,00	4,30
de Ø16 à Ø20	1,60	2,00	2,30	2,70	3,00	3,40	3,70	4,00	4,00
Ø25	1,60	2,00	2,30	2,70	3,00	3,40	3,70	3,70	3,70
Ø28	1,60	2,00	2,30	2,70	3,00	3,40	3,40	3,40	3,40
Ø32	1,60	2,00	2,30	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70

* Valeurs valables uniquement pour les bonnes conditions d'adhérence comme décrit dans l'EN 1992-1-1. Pour les autres conditions d'adhérence, multiplier les valeurs par 0,7

SPÉCIFICATION TECHNIQUE HARMONISÉE : ETAG 001 PARTIE 1 PARAGRAPHE 5.2.1

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES
Réaction au feu	Dans l'application finale, l'épaisseur de la couche de mortier est d'environ 1 à 2 mm et la plupart des mortiers sont répertoriés en classe A1 conformément à la décision de la CE 96/603/CE. Par conséquent, on peut supposer que le matériau liant (mortier synthétique ou mélange de mortier synthétique et de mortier de ciment) en connexion avec la cheville métallique dans son utilisation finale ne contribue en aucune façon au développement du feu ou à un incendie complètement développé et n'a aucune influence sur le danger lié à la fumée.



HARMONIZED TECHNICAL SPECIFICATION: ETAG 001 PART 1 PARAGRAPH 5.2.2 AND TECHNICAL REPORT TR020

ESSENTIAL CHARACTERISTICS

PERFORMANCE

Resistance to fire

NPD

TERMINOLOGY AND SYMBOLS

Ø	Nominal diameter of the reinforced bar
d ₀	Drill hole diameter
lv	Setting depth
a	Minimum clear spacing between two post-installed rebar
C _{min}	Minimum concrete cover
l _{b,min}	Minimum anchorage length
l _{o,min}	Minimum overlap joint length
l _{b,reqd}	Required basic anchorage length
NPD	No declared performance

Regulation REACH n°1907/2006

Estimate customer,

We inform you that in the REACH supply chain our company is classified as DU: Downstream-user.

About the product detailed in the point 1 we confirm you that we don't use in our production substances classified as SVHC according to the Candidate List published on ECHA site web:

http://echa.europa.eu/chem_data/candidate_list_table_en.asp.

You can download the safety data sheet of the product from our web site <http://www.diager.com/documentation.html>

10. The performance of the product identified in points 1 and 2 is in conformity with the declared performance in point 9. This declaration of performance is issued under the sole responsibility of the manufacturer identified in point 4. Signed for and on behalf of the manufacturer by:

Name and function	Place and date of issue	Signature
François Defougères Président Directeur général	Poligny -- France 19.02.2016	